

EN MARGE DE L'UCCAO : LES ASSOCIATIONS DES NON CAFEICULTEURS DE LA PROVINCE DE L'OUEST DU CAMEROUN

Jean-Marie FOTSING*

RESUME

La Province de l'ouest du Cameroun, avec son agriculture très diversifiée, est depuis 30 ans sous l'emprise de l'UCCAO (1). Cette coopérative, solidement implantée sur l'ensemble de la région, s'occupe essentiellement de la collecte et de la commercialisation du café. Les non-caféiculteurs, abandonnés à eux-mêmes, s'organisent soit dans le cadre des associations traditionnelles de quartier pour accéder aux engrais chimiques, soit en associations locales de producteurs plus ou moins spécialisés, pour écouler leurs productions. A travers des exemples d'associations féminines et masculines, on peut mesurer le degré d'auto-organisation de ces paysanneries. L'avenir de l'agriculture de l'Ouest Cameroun réside dans la transformation de l'UCCAO en véritable coopérative agricole intégrant, à différents niveaux, toutes les formes d'organisations paysannes.

MOTS-CLES

Association traditionnelle - Coopérative - Diversification culturelle - Engrais - Eucalyptus - Organisation paysanne - Pays bamiléké - Ouest Cameroun.

INTRODUCTION

Dans la situation de crise économique actuelle, marquée par la baisse des revenus des paysans et la fin des subventions de l'état camerounais, le monde rural doit se réorganiser. Il doit mettre en œuvre des stratégies nouvelles pour pallier les multiples déficits et assurer la pérennité de la production agricole, gage de sa survie. Celle-ci passe nécessairement par la mise sur pied d'organisations paysannes efficaces, susceptibles d'assurer l'approvisionnement en intrants, le suivi des opérations agricoles, la collecte et la commercialisation des produits... De ce point de vue, *"l'organisation coopérative devrait être encouragée à titre de moyen susceptible d'assurer le redressement de l'économie rurale et l'évaluation du niveau économique et social des populations rurales"* (DEROCHE, 1964). Dans ce sillage, les paysans de la province de l'ouest du Cameroun, regroupés depuis plus de 30 ans au sein de l'Union Centrale des Coopératives agricoles de l'Ouest (UCCAO), semblent bien armés pour affronter l'avenir. Toutefois, en marge de l'Union, la région compte une multitude de petites associations locales n'ayant presque pas de liens avec les coopératives régionales et agissant soit en amont soit à l'aval de la production agricole. Un tel *"face à face"* soulève d'emblée quelques interrogations. L'UCCAO est-elle une véritable coopérative agricole ? Les petites associations locales peuvent-elles jouer un rôle économique efficace ? Quels sont les obstacles auxquels elles font face ? Comment peuvent-elles les contourner ? Comment envisager l'intégration de ces associations au sein de l'UCCAO, pour des actions plus efficaces ? L'essentiel des informations est issu d'interviews auprès d'exploitants agricoles, de chefs de quartiers, de chefs de postes agricoles, de responsables des associations de quartiers ou des coopératives..., de la zone d'étude. Il nous a été possible de prendre part aux *"réunions"* des groupes de producteurs et de saisir ainsi les domaines prioritaires de leur intervention. Ces différents contacts ont été déterminants dans l'analyse et la compréhension de la capacité d'auto-organisation des populations rurales de l'Ouest Cameroun.

* Géographe, chargé de cours à l'Université de Yaoundé, BP 755 Yaoundé, Cameroun.
(1) Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest Cameroun.

I — DIVERSIFICATION CULTURALE ET SPECIALISATION COOPERATIVE : le "semi-échec" de l'UCCAO

des systèmes de production complexes

L'originalité de l'agriculture de l'Ouest Cameroun réside, avant tout, dans l'extrême diversité de ses productions. Cette diversité est le résultat de la complexité des systèmes de production qui combinent des pôles de décision plus ou moins différenciés et relativement indépendants, à l'intérieur des unités d'exploitations familiales de taille modeste. En effet les exploitations agricoles, généralement inférieures à 2 hectares (en 89/90 la superficie moyenne par exploitation était de 1,93 ha), associent les cultures de rente gérées par l'homme et les cultures vivrières gérées par les femmes.

des associations culturelles

Les unités d'exploitation qui, le plus souvent, correspondent aux unités de propriété familiale, font se succéder ou alterner plusieurs types de champs soumis à des modes de gestion plus ou moins différents, mais intégrés au sein d'une même réalité : la concession. Mises à part les plantations d'eucalyptus, les champs maraîchers et quelques parcelles de haricot ou de maïs, les associations culturelles sont partout la règle.

osmose entre les acteurs

De la sorte, si les différents acteurs agricoles se distinguent par leur rôle dans la production, au niveau spatial, il y a une sorte d'"osmose", une telle imbrication des cultures, qui obligent à considérer la concession comme un tout, plutôt que de vouloir y privilégier un pôle de production par rapport à l'autre. Même si, en principe, la femme ne s'occupe que des cultures vivrières, dans la réalité, elle prend une part importante dans les cultures d'exportation et surtout, c'est à elle qu'incombe l'essentiel des travaux, notamment le sarclage, la récolte et l'épandage des engrais.

avec des objectifs communs

Dans le double souci de se procurer des revenus monétaires et d'assurer l'alimentation de la famille, chaque concession produit, à la fois, les cultures de rente et les cultures vivrières. Les mêmes objectifs font retrouver partout les mêmes types de cultures, si bien qu'il est difficile à l'échelle régionale d'accorder la prépondérance aux cultures vivrières ou aux cultures de rente. C'est donc à juste titre que l'Ouest Cameroun est à la fois la principale zone de production du café arabica et le "grenier du pays".

En 1989/90, sur une superficie totale cultivée de 333 293 hectares, les cultures d'exportation occupent 169 190 hectares. Cependant, si le café arabica et le café robusta se retrouvent respectivement dans 44,23 % et 46,60 % des exploitations agricoles, le maïs, principale culture vivrière, se retrouve dans 94,35 % des exploitations et l'arachide dans 54,47 % (MINAGRI, 1991).

Au regard de ces chiffres, on est tenté d'accorder la prépondérance aux cultures vivrières. Mais tel ne semble pas être le cas pour l'UCCAO.

L'Ouest : une province agricole

Entre le 5^e et le 6^e degrés de latitude Nord, sur une superficie de 13 700 km², la province administrative de l'ouest du Cameroun rassemble environ 1 339 791 habitants en 1987. Sa population, composée de deux grands groupes ethniques (bamiléké et bamoun), se répartit sur 6 départements : Bamboutos, Haut-Nkam, Menoua, Mifi, Ndé et Noun.

L'économie de la province est fondée sur une agriculture très diversifiée avec une gamme étendue de spéculations : des cultures d'exportation (café arabica, café robusta, cacao, tabac et palmistes), des cultures vivrières (maïs, arachide, macabotaro, igname, banane, patate douce, manioc, haricot, pomme de terre...) et des cultures maraîchères (tomate, choux, laitue, carotte, oignon, légumes...).

Les cultures d'exportation sont surtout le fait de petites exploitations paysannes très concentrées, eu égard à la forte pression démographique (168 hab./km² en pays bamiléké), ce qui implique la pratique quasi-généralisée des cultures intercalaires ou associées.

Les cultures vivrières, entièrement assurées par les femmes, gagnent de plus en plus du terrain. Une importance particulière est accordée aux cultures maraîchères qui procurent aux paysans des revenus substantiels.

La mise en valeur des bas-fonds, dans le cadre du Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest (PDRPO), assure un grand "boom" pour ces cultures. Sur des sols impropres aux cultures, se développent de vastes plantations d'eucalyptus.

L'activité pastorale, largement traditionnelle, concerne surtout les exploitations familiales. On y élève bovins, ovins, caprins, porcins et volaille.

Au total, le secteur agricole occupe 74 % des actifs de plus de 6 ans. Au sein de cette population, les femmes sont majoritaires (62 % au recensement de 1987).

or la spécialisation de
l'UCCAO est la
production caféière

En considérant les principaux domaines d'intervention de l'UCCAO, on constate qu'elle est restée prisonnière des choix économiques mis en place à sa création. Au fil des ans, elle s'est confirmée comme l'*Union des Coopératives de Café*. Sa gestion, son système de fonctionnement et ses structures sont organisés autour du café. Les engrais subventionnés (20-10-10, 12-6-20 et urée) et les produits phytosanitaires (Dacobre 500, Danitol 750, Dursban, Kocide...) sont destinés à la culture du café. Une telle spécialisation coopérative, dans le contexte particulier de l'Ouest Cameroun était vouée à l'échec. Avec la diminution brutale des revenus tirés des cultures d'exportation, suite à la chute des prix d'achat aux planteurs (2), les paysans ont de plus en plus tendance à privilégier les cultures vivrières et maraîchères, quelquefois au détriment du café. Un peu partout, des caféiers improductifs sont maintenus sur les parcelles pour servir d'alibi aux livraisons d'engrais. De telles situations s'observent fréquemment sur des terres de mise en valeur relativement récente et dans les zones maraîchères (Baloum, Bansoa, Bamendou, Bafou et Foubot). Sur ces exploitations appartenant le plus souvent aux jeunes planteurs, l'aspect verdoyant des cultures annuelles intercalées entre les caféiers, contraste avec le flétrissement de ces derniers. Il ne s'agit pourtant pas d'une transition vers le renouvellement de la plantation, puisque la régénération caféière n'est que timidement pratiquée. Ces pieds de caféiers à partir desquels on détermine la taille de la caféière, sont recensés dans les livrets de planteurs et permettent d'accéder aux engrais subventionnés. Ces engrais destinés aux caféiers sont en partie épandus sur les cultures vivrières et en priorité sur les cultures maraîchères. Des quantités importantes de fertilisants minéraux sont détournées des coopératives et vendues au "marché noir" à des prix excessifs (3 000 à 4 500 FCFA le sac de 50 kg au lieu de 2 500). C'est le seul recours des femmes presque exclues du système coopératif. Parallèlement la pratique du "Coxagé", c'est-à-dire la vente de tout ou partie de sa production à un planteur ou à tout individu non autorisé par la coopérative, est très répandue chez les petits planteurs qui désirent accéder rapidement aux revenus monétaires et chez certains "grands planteurs" qui aspirent à des postes importants de représentation au sein des coopératives.

L' UCCAO : "une coopérative caféière"

L'UCCAO est née en 1958, comme le prolongement de la coopérative indigène de café arabica créée en 1932, par l'administrateur colonial M. LAGARDE et qui, en 1938 va devenir la *Coopérative agricole des planteurs bamiléké de caféier d'Arabie (CAPBCA)*. A l'origine, l'UCCAO signifie "Union des coopératives de café Arabica de l'Ouest". La dénomination actuelle de "Union centrale des coopératives agricoles de l'Ouest Cameroun", date de 1976.

Comme la Province de l'ouest sur laquelle s'étendent ses activités, l'UCCAO comprend six coopératives, une par département : la CAPLABAM (Coopérative agricole des planteurs du Bamboutos), la CAPLAHN (du Haut-Nkam), la CAPLAMI (de la Mifi), la CAPLANDE (du Ndé) et la CAPLANOUN (du Noun).

Les coopératives départementales se répartissent en 53 sections coopératives comprenant 287 centres coopératifs. Le nombre de sections et de centres dépend du nombre de planteurs, et partant, de l'importance de la production de café. C'est ainsi que la CAPLANDE compte 7 sections et 29 centres coopératifs, contre 10 et 57 pour la CAPLAME.

A la base, les adhérents sont regroupés par centres coopératifs. Ils élisent leurs représentants au sein des l'échelon supérieur par

les délégués, siégeant en assemblées générales, lesquelles élisent les administrateurs pour l'organe suprême de l'Union (le conseil d'administration). En 1990, les six coopératives comptent 116 159 adhérents pour 2 164 représentants, 455 délégués et 65 administrateurs. L'Union compte 60 délégués et 16 administrateurs.

Jusqu'en 1991, les conditions d'éligibilité aux différents niveaux de représentation sont strictement liées à la production de café (au moins une tonne pour être délégué ou administrateur, et plus de deux tonnes pour obtenir une présidence). De même, l'accès aux engrais chimiques est soumis aux mêmes critères (le nombre de pieds de café porté sur le livret du planteur-adhérent).

Les coopératives s'occupent principalement de la collecte et de la commercialisation du café et secondairement de l'approvisionnement de leurs adhérents en fertilisants, matériel agricole (dépulpeurs, pulvérisateurs, sécateurs, pelles...) et produits de première nécessité (savon, tôles, ciment...). Elle s'occupe aussi de la régénération caféière, par la fourniture de jeunes plants, ainsi que de la construction et de l'entretien des pistes de collecte. Depuis 1978, l'Union gère le Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest (PDRPO), conjointement financé par la Banque Mondiale (39 %), le FIDA (26 %), le gouvernement camerounais (26 %) et l'UCCAO (9%).

(2) Au cours des 5 dernières campagnes agricoles, les prix d'achat au planteur des cultures d'exportation ont subi une baisse continue. Entre 1984/85 et 1989/90, le prix du kilogramme de café arabica est passé de 450 à 250 F CFA, celui du café robusta de 430 à 175 et celui du cacao de 410 à 250. En revanche, les prix des cultures annuelles ont augmenté et la vente de ces produits procure des revenus étalés sur toute l'année.

et pourtant permet
l'émergence d'autres
associations

La spécialisation autour du café n'a pas permis à l'UCCAO de coordonner l'ensemble du mouvement coopératif régional. Les grands producteurs de café robusta sont regroupés au sein de la COOPAGRO qui n'entretient avec l'UCCAO que des "relations d'affaires", notamment la commercialisation d'une partie de sa collecte. Avec le COOPROVINOUN (Coopérative des producteurs vivriers du Noun), les ventes d'engrais chimiques et de semences de haricots verts effectuées ces dernières années, l'ont été "dans le cadre d'une simple et bonne collaboration" (déclarations d'un haut responsable de l'UCCAO). La COOPAGAL (Coopérative de production et de vente des vivres des pionniers de Galim), agréée en 1975, n'a fonctionné que quelques années, faute d'un encadrement efficace. Face à cette situation, deux tendances se développent chez les non-producteurs de café. D'un côté, les associations locales à finalité sociale et culturelle se donnent des objectifs économiques, de l'autre, des producteurs plus nombreux et spécialisés, s'organisent sur le modèle coopératif.

II — DES ASSOCIATIONS TRADITIONNELLES DE QUARTIER AUX GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS LOCALES

L'Ouest Cameroun jouit d'une longue tradition de vie communautaire et de fonctionnement collectif de la société. Partout existent des associations traditionnelles de quartier regroupant, tout au plus, une cinquantaine de membres qui fixent eux-mêmes les règles de fonctionnement et souvent les objectifs du groupe. Il s'agit ainsi de "groupements ascendants" dont la finalité essentielle est l'entraide.

Les associations traditionnelles du quartier

Le quartier est l'unité de base de l'organisation administrative traditionnelle de l'Ouest Cameroun. Chaque chefferie en compte une ou plusieurs dizaines de tailles variables (entre 300 et 1000 individus), placés sous l'autorité d'un chef de quartier auxiliaire du chef supérieur. Au niveau du quartier, les populations se considèrent comme appartenant à la même famille, bien que les liens de descendance commune ne soit pas évidents.

C'est ici que l'on voit clairement se manifester l'esprit associatif des populations. L'individu ne se conçoit qu'en tant que membre d'une communauté et ne se définit qu'en fonction de ses rapports avec les membres de celle-ci. On appartient toujours à un groupe, à une ou plusieurs associations du quartier dont on est originaire. Les plus connues et les plus couramment rencontrées sont les "clans d'âges" et les groupes de travail. Les premiers rassemblent tous les individus des deux sexes appartenant à la même tranche d'âge et se définissant par rapport à leurs aînés ou à leurs cadets des clans immédiatement supérieur ou inférieur. Les groupes de travail sont composés d'individus de même sexe. De taille plus réduite (une trentaine de membres tout

au plus), ils se limitent quelquefois à l'échelle de sous-quartiers ou de lieux-dits.

La constitution de ces groupes obéit à une tradition séculaire perpétrée de génération en génération, renouvelée sous l'initiative des notables et des chefs de quartier. Ses membres, unis par le sentiment d'un destin commun, participent à des degrés divers à l'exécution de travaux d'intérêt commun comme la construction des cases et des clôtures, les défrichements, les labours et les récoltes sur les parcelles du chef de village. Au sein du groupe régi par des règles sociales respectées par tous, les décisions d'envergure sont soumises à l'approbation des notables.

Traditionnellement, ces associations se réunissent tous les huit ou tous les seize jours (la semaine traditionnelle bamiléké ayant huit jours), au domicile d'un membre fondateur ayant une importante responsabilité au niveau du quartier ou au sein de l'association. Ces groupes interviennent aussi pour aider leurs membres à faire face à certaines difficultés (funérailles des parents par exemple).

les associations
traditionnelles se sont
modernisées

Avec l'avènement de l'économie monétaire, ces associations traditionnelles à finalité socio-culturelle ont progressivement modernisé leur mode de gestion et de fonctionnement. Chaque association est dirigée par un bureau comprenant un président, un secrétaire, un trésorier, un commissaire aux comptes et un censeur ; le nombre de responsables variant avec l'effectif du groupe et ses domaines d'intervention. Au sein de ces groupes, fonctionnent de véritables "clubs d'épargne" basés sur la pratique de la tontine et de la "banque".

par les tontines

Le système de tontine (commun à toutes ces associations) consiste à réunir des fonds à partir des cotisations des membres et à les attribuer à un bénéficiaire préalablement choisi par tirage au sort effectué en début d'exercice. La durée du cycle de tontine varie suivant le nombre d'adhérents, le mode de redistribution des fonds (un ou plusieurs bénéficiaires à la fois) et la périodicité des réunions. Le montant individuel de participation est invariable pendant toute la durée d'un cycle. Il varie généralement de 100 à 500 F CFA. Les paysans peuvent ainsi réunir 5 000, 10 000 voire 50 000 F CFA, à chaque assise. Par le système de cotisations obligatoires, les fonds sont

renouvelés à chaque séance et de la même manière, chaque bénéficiaire reverse aux autres membres la totalité des sommes reçues.

ou la banque

La "banque" est une forme d'épargne pratiquée en marge de la tontine au sein de certaines associations paysannes. C'est un système d'épargne volontaire, qui collecte les fonds des membres du groupe et leur accorde à la demande, des prêts à des taux d'intérêts relativement faibles (entre 3 et 10 %). Il s'agit de prêts à court terme (environ 2 mois), en quelque sorte une "soupape de sécurité" pour faire face à quelques difficultés ponctuelles. A la fin de l'exercice, les intérêts produits sont répartis aux déposataires au prorata des mises. Au cours d'un cycle de tontine, une association paysanne d'une cinquantaine de membres peut mobiliser et gérer dans sa "banque" entre 150 000 et 200 000 F CFA. Cette forme d'épargne généralisée dans les tontines urbaines, est limitée en milieu rural par la faible circulation de l'argent et l'irrégularité des rentrées monétaires.

De nos jours, devant la croissance des difficultés économiques, certaines associations ont élargi leur champ d'intervention et se sont constituées en de véritables groupements d'achat d'intrants. Des exemples observés dans la chefferie Bafou, en pays bamiléké, permettent de mieux cerner le fonctionnement de ce type d'organisation paysanne.

1. Les groupements féminins d'achat d'engrais à Bafou

les femmes
s'organisent

et accèdent aux
intrants

Ici, l'intensification de l'agriculture est poussée à l'extrême. Les niveaux de fertilisation sont remarquablement élevés, si bien que l'approvisionnement en engrais minéraux constitue la principale contrainte pour les systèmes de production vivriers féminins. Les conditions d'accès aux intrants étant difficiles et les circuits d'approvisionnement plus ou moins complexes, les femmes se sont organisées dans le cadre de leurs associations de quartier. Dans les quartiers Zem, Mintsi, Balefoc et Fokamezo, les responsables des associations recensent les besoins de leurs membres. Puis, selon le système de cotisation, elles collectent les montants correspondant aux besoins de chaque membre (2 700 FCFA le sac de 50 kg, transport compris). Aidées par le chef de poste agricole, elles achètent l'engrais à Bafoussam, l'acheminent à Bafou et le redistribuent aux membres. Par ce système, 47 tonnes d'engrais (soit 942 sacs) ont été livrées aux femmes (réparties dans 6 quartiers de Bafou), au cours de la deuxième campagne agricole 1990/91.

grâce au dynamisme
des organisations de
base

Cet exemple montre bien, le remarquable degré d'organisation et de discipline des associations féminines. Cependant, se posent de réels problèmes de formation des responsables. Dresser les listes, contrôler une comptabilité, négocier le coût du transport, calculer un prix de revient, passer une commande..., constituent autant de procédés inégalement maîtrisés par les responsables féminines. Ces associations ne disposent pas de locaux de stockage, ce qui donnerait plus de souplesse à la distribution, en permettant de décaler la période d'achat de celle d'utilisation. On s'achemine vers la "banque d'engrais de quartier", prélude à la création de véritables "groupements d'approvisionnement en intrants", fédérant plusieurs quartiers et présentant un pouvoir de négociation appréciable face aux fournisseurs. Aussi l'importance des sommes collectées, faute de coffre-fort, oblige les responsables à aller acheter l'engrais immédiatement après la collecte de l'argent. L'indifférence affichée par certains cadres des coopératives, qui ne prennent pas en considération les demandes des femmes lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'un chef de poste agricole, traduit bien le statut de "cadets-sociaux" des paysannes africaines.

2. Les associations locales de commercialisation

accéder à des
marchés importants

Si l'approvisionnement en engrais reste la préoccupation essentielle des associations féminines et des producteurs maraîchers, pour les autres, le principal problème est celui de l'écoulement de la production. En effet les petits producteurs, faute de moyens de transport, ne peuvent facilement acheminer leurs produits sur les marchés urbains. Le plus souvent, quelques parcelles maraîchères sont partiellement récoltées. En outre les circuits de commercialisation des denrées, totalement inorganisés, exposent les producteurs à la merci des intermédiaires ou "Bayam-Selam" (3). Pour contourner cette difficulté, des paysans spécialisés dans une production donnée, s'organisent en associations locales de commercialisation. Ces associations, par opposition à celles agissant à l'amont de la production, opèrent sur des aires géographiques plus étendues et rassemblent un nombre plus important de producteurs. Il ne s'agit plus d'un simple élargissement des objectifs dans

(3) Cette expression vient de la combinaison des verbes anglais "to buy" (acheter) et "to sell" (vendre) et désigne les acheteurs-revendeurs qui sillonnent les campagnes pour acheter des vivres et les revendre plus chers sur les marchés urbains.

le cadre d'associations déjà existantes, mais de l'émergence de véritables groupements paysans constitués sur la base d'objectifs économiques. Par leur mode de fonctionnement ils s'apparentent aux "coopératives caféières". A l'image des filiales départementales de l'UCCAO, leur structure de fonctionnement est coiffée par un conseil d'administration, une assemblée générale et un directeur. Cependant, en dépit de leur finalité moderne, elles ont récupéré les formules traditionnelles dans leur mode de gestion, avec la pratique de la tontine. Celle-ci mobilise d'importantes sommes d'argent pouvant atteindre dans certains cas, plusieurs dizaines de millions de francs CFA. De la sorte, elles se situent à un niveau intermédiaire entre ces deux formes d'organisations paysannes.

a) L'association des planteurs d'eucalyptus de l'arrondissement de Bangou

L'arrondissement de Bangou, grâce à ses sols granitiques peu propices à la culture du café et à la faible pression démographique, s'est spécialisée dans la sylviculture de l'eucalyptus. Ces plantations, produisant des perches et surtout des poteaux pour le transport des cables électriques et téléphoniques. Or la SONEL (Société nationale d'électricité du Cameroun) et les P.T.T (Poste téléphone et télécommunication), à qui sont destinées la quasi-totalité de la production, n'acceptent de négocier que pour des livraisons supérieures ou égales à 500 poteaux. Devant l'impossibilité de satisfaire individuellement ces principaux acquéreurs, les sylviculteurs ont créé l'association des producteurs d'eucalyptus de l'arrondissement de Bangou (APEAB). A sa naissance, en mars 1987, cette association compte 34 membres et fonctionne avec un bureau exécutif comprenant un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un commissaire aux comptes. Ce bureau est chargé de négocier directement avec les acquéreurs. Avec la SONEL, l'association a passé, en décembre 1987, un contrat d'un montant global de 12 288 000 FCFA, correspondant à la livraison de 3 512 poteaux. Les opérations de coupe et de transport sont assurées par la SONEL.

épargner par les
tontines

Au sein de l'APEAB, existe une tontine où chaque membre est tenu de verser 10 % des revenus de la vente de ses produits. Cette épargne obligatoire est destinée à acquérir plus tard le matériel nécessaire à l'exploitation et au transport des produits. A court terme, les sylviculteurs veulent s'assurer le contrôle du circuit de commercialisation des poteaux en procédant eux-mêmes à la coupe et au transport. Ainsi, ils pourraient renouveler leurs plantations selon leurs besoins, fixer eux-mêmes les prix de vente de leurs produits et s'assurer des revenus plus importants et réguliers.

En 1991, l'APEAB regroupe tous les producteurs d'eucalyptus de l'arrondissement qui du reste bénéficient de l'encadrement du poste forestier créé en 1990. Cependant elle doit faire face à de nombreuses difficultés : les passages de la SONEL ne sont pas réguliers, ce qui expose les producteurs à la merci des intermédiaires ; les prix d'achat des poteaux sont dérisoires (2 000 FCFA l'un, la coupe et le transport du produit hors de la parcelle étant effectués par le producteur) ; les délais de paiement ne sont presque jamais respectés, lorsque l'acheteur n'a pas simplement disparu sans laisser de traces (le président de l'association nous a signalé qu'en 1986, un particulier a collecté des poteaux pour un montant de près de 10 000 000 FCFA et jusqu'à ce jour, aucun paiement n'ayant été effectué, l'affaire a été portée devant les tribunaux) ; la soif du gain amène certains sylviculteurs à vendre les produits en deçà des prix fixés par l'association (4) ; les délais entre la négociation, le choix des produits, la coupe, l'enlèvement et le paiement des montants correspondants ne sont pas de nature à encourager les producteurs.

b) Autres associations

Des associations d'envergure moyenne, intervenant à l'aval et/ou à l'amont de la production agricole, opèrent dans les grandes zones de production vivrières et maraîchères.

de nombreuses
initiatives

La COOPEDEBA (Coopérative d'épargne et de développement de Baleveng) mise en place en 1985 et agréée en 1986, compte 700 adhérents. Elle s'occupe de la collecte de l'épargne, de la distribution du crédit et de l'approvisionnement en produits de première nécessité. Son instance dirigeante est composée d'une assemblée générale et d'un conseil de gestion.

La COOPROVINOUN (Coopérative des producteurs vivriers du Noun) créée en 1987 et agréée en 1989, rassemble 220 adhérents répartis en 67 centres coopératifs. Elle assure la production, la

(4) Les poteaux électriques de moins de 11 mètres sont vendus à 3 000 F CFA l'un, ceux de plus de 11 mètres à 3 800 ; les poteaux téléphoniques à 1 200.

une nécessaire
adaptation et synergie
des structures
associatives

collecte et la commercialisation des produits vivriers dans le département du Noun. Comme sa structure, son mode de fonctionnement est calqué sur le modèle des coopératives caféières avec à sa tête une assemblée générale, un conseil d'administration et un directeur.

La COOPROVIMANE (Coopérative des producteurs du vivrier et du maraîcher de la Menoua) mise en place en 1987 et agréée deux ans plus tard, s'occupe de la collecte et de la distribution des produits vivriers et maraîchers dans le département de la Menoua. Son siège est à Penka Michel et son organe de direction est composé d'une assemblée générale et d'un conseil de direction.

La COOPEPAMOR (Coopérative d'épargne et de production agricole du monde rural) dont le siège est à Dschang, a été mise en place en 1987 et agréée en 1989. Dirigée par une assemblée générale et un conseil d'administration, elle compte une trentaine de membres et s'occupe de la collecte et de la distribution des produits vivriers et maraîchers.

Enfin, les COOPEC (Coopératives d'épargne et de crédit) communément appelées "caisses populaires", ne sont pas à proprement parlé des organisations paysannes. Des 18 qui fonctionnent actuellement dans l'ouest, 5 sont rattachées aux Coopératives de l'UCCAO et leurs membres ne sont autres que les salariés de ces coopératives. Toutefois, sous l'impulsion des Néerlandais du corps des "volontaires du progrès", des caisses populaires voient le jour au sein des organisations de quartier, dans la plupart des villages de la région. La gestion financière de ces caisses d'épargne et de crédit qui regroupent surtout les petits producteurs est entièrement contrôlée par les Néerlandais.

CONCLUSION

Les transformations actuellement en cours dans l'organisation des paysanneries de l'Ouest Cameroun sont imputables à la "politique d'encadrement" mise en place depuis l'époque coloniale et reprise par l'UCCAO. Cette organisation coopérative continue d'agir comme si l'engrais était destiné aux caféières, seule source de revenus monétaires. Pourtant il ne se passe pas d'entretien avec les paysans, sans que ces questions ne reviennent plusieurs fois : "aidez-nous à acheter les engrais"; "aidez-nous à vendre nos récoltes". Les besoins en engrais sont réels et accentués par la "féminisation de l'économie domestique", conséquence de la crise économique actuelle. A l'aval de la production, les problèmes de commercialisation sont tout aussi évidents. L'UCCAO possédant de puissants moyens de transport et de stockage, devrait réorienter sa politique, face à de telles demandes "solubles". L'existence des associations traditionnelles de quartier est une opportunité à saisir pour mettre en place des réseaux d'approvisionnement et de commercialisation adaptés aux besoins des paysans. L'UCCAO devrait envisager la "fédération" de toutes les formes d'organisations paysannes intervenant dans la production agricole, pour jouer pleinement son rôle de coopérative agricole. Une telle fédération, à la base, doit se faire au niveau des centres coopératifs, répartis sur l'ensemble de la province. Ces centres devront coordonner à l'échelon inférieur, les activités des paysans regroupés au sein des associations de quartier, puis servir de relais pour la transmission des doléances aux échelons supérieurs. Une telle fédération serait d'autant plus facile à réaliser que les membres des différentes associations sont par ailleurs membres de l'UCCAO dans le cadre des cultures de rente. Nous pensons qu'après l'échec de la régénération caféière consécutif à une mauvaise politique des prix, il est urgent de reconsidérer les comportements vis-à-vis de la production vivrière et maraîchère qui alimente en grande partie les agglomérations de Douala et de Yaoundé.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUDOUX E., NIEUWKERK M., 1985. Groupements paysans d'Afrique : dossier pour l'action. Ed. L'Harmattan.

BERUT F., 1990. Le rôle des groupements villageois dans le développement local du Nord-Cameroun. Thèse de docteur-ingénieur de l'INA P-G.

BERTHOME J., 1990. Les associations villageoises de développement en Afrique de l'ouest. In : *Economie et Humanisme*. n°314, juillet-septembre 1990, pp. 15-27.

BOITIAS M., 1991. Des conditions de viabilité des organisations paysannes et rurales au Cameroun (Provinces de l'Extrême-Nord et du Centre). *Rapport de synthèse, INRA, 86 p.*

- BRYSON J.C.**, 1981. Women and agriculture in subsaharian Africa : implications for development. *In : Journ. of develop. studies*, 17 (3), n° spécial, pp. 29-46.
- BUISROGGE P.**, 1986. Organisations paysannes et développement rural : constatations et réflexions à partir de l'expérience de CESAO en Afrique de l'ouest. *ASSCOD*, n° 77, juillet-septembre 1986, pp. 100-121.
- COURADE G.**, 1986. La sécurité alimentaire implicite : les femmes hors développement au Cameroun ; état des lieux. *In : Femmes et politiques alimentaires*. Paris, ORSTOM, pp. 371-392.
- COURADE G.**, 1988. Organisations paysannes, sociétés rurales, Etat et développement au Cameroun (1960-1980). *ORSTOM*.
- DEROCHEH.**, 1964. Coopérative et développement. Mouvements coopératifs et stratégies de développement. *PUF, Paris*.
- DONGMO J.L.**, 1981. Le dynamisme bamiléké. vol. 1. La maîtrise de l'espace agraire. Yaoundé, *C.E.P.E.R.*, 424 p.
- GENTIL D.**, 1984. Les pratiques coopératives en milieu rural africain. *Ed. L'Harmattan*, 270 p.
- GENTIL D.**, 1986. Les mouvements coopératifs en Afrique de l'ouest : interventions de l'Etat ou organisations paysannes ? *Ed L'Harmattan*.
- LE CHEVALLIER F.**, 1984. Le café peut-il payer les dettes des producteurs ? *In : Marchés tropicaux et méditerranéens*, 40 (2023), pp. 768-769.
- MINAGRI.**, 1991. Annuaire des Statistiques agricoles 1919-1990. *Province de l'Ouest*, 62 p.
- MINPAT, PNUD**, 1988. Les ONG et leur contribution au développement socio-économique du Cameroun. Ministère du plan et de l'aménagement du territoire. Yaoundé.
- UCCAO**, 1990. Rapport annuel de l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest Cameroun. Bafoussam, 79 p.

On the fringes of the Uccao: Associations of non coffee-growers in the province of western Cameroon.—
Jean-Marie FOTSING.

The province of Western Cameroon, with its very diversified agriculture, has been dominated by the UCCAO for the past 30 years. This cooperative, which is firmly established throughout the region, is primarily concerned with coffee collection and marketing. Left to themselves, non coffee-growers are organizing themselves both within the framework of traditional neighbourhood associations to gain access to chemical fertilizers and in more or less specialized local producer associations to sell their products. Examples of both men's and women's associations indicate the extent to which these peasant farmers have organized themselves. The future of agriculture in Western Cameroon lies in the UCCAO's transformation into a true agricultural cooperative, integrating all types of peasant farming organizations at different levels.

Key words: *Traditional association - Cooperative - Crop diversification - Fertilizer - Eucalyptus - Peasant farmer organization - Bamikéle region - West Cameroon.*

Al margen de la UCCAO: las asociaciones de los no-cafeticultores de la provincia del Oeste de Camerún.—
Jean-Marie FOTSING

Desde hace 30 años, la provincia del Oeste de Camerún, con su agricultura muy diversificada, está bajo el dominio de la UCCAO. Esta cooperativa, sólidamente implantada en toda la región, se ocupa principalmente de la colecta y de la comercialización del café. Los no-cafeticultores, dejados a un lado, se organizan ya sea en el marco de las asociaciones tradicionales de colonias para acceder a los abonos químicos, o en asociaciones locales de productores más o menos especializados, para vender su producción. Mediante los ejemplos de asociaciones femeninas y masculinas, se puede medir el grado de auto-organización de dichos campesinos. El porvenir de la agricultura del oeste de Camerún radica en la transformación de la UCCAO en una verdadera cooperativa agrícola que integre, en distintos niveles, todas las formas de organizaciones campesinas.

Palabras claves: *Asociación tradicional - Cooperativa - Diversificación cultural - Abono - Eucalipto - Organización campesina - País bamiléké - Oeste Camerún.*